

Généralités

La formation « Puncture physiothérapique avec aiguilles sèches » vous permettra d'obtenir votre attestation pour utiliser des aiguilles sous le derme pour atténuer l'inflammation. Elle a été développée pour répondre aux exigences du *Règlement sur une activité de formation des physiothérapeutes pour l'utilisation des aiguilles sous le derme pour atténuer l'inflammation en complément de l'utilisation d'autres moyens*.

Cette formation d'une durée de 102 HFC est offerte en ligne et en salle. Les participants doivent faire des lectures préparatoires et réussir deux examens en ligne avant la première prestation en salle (Module 1).

Elle se divise en deux parties:

- Partie en ligne (14 heures) :
 - Phénomènes inflammatoires et aiguilles sèches
 - PPAS et clientèles particulières
 - Examen 1
 - Aspects légaux et administratifs
 - Gestion des punctures accidentelles
 - Hygiène et asepsie
 - PPAS et acupuncture
 - Examen 2
- Partie en salle (88 heures):
 - 6 modules de formation en présentiel de deux jours chacun
 - 1 examen pratique en salle

Présence obligatoire

Le *Règlement sur une activité de formation des physiothérapeutes pour l'utilisation des aiguilles sous le derme pour atténuer l'inflammation en complément de l'utilisation d'autres moyens* exigeant un nombre minimal de 102 heures de formation pour la délivrance de l'attestation, la présence des participants est obligatoire toutes les journées de formation. Les heures d'absence ne peuvent être remplacées, par exemple, par des lectures.

Un participant ne pouvant être présent à l'une des journées offertes en présentiel devra la reprendre, et ce, avant de poursuivre la formation. En effet, le respect du processus d'acquisition des connaissances théoriques et pratiques exige que les journées de formation soient suivies dans l'ordre prévu. À titre d'exemple, il est donc impossible d'envisager la reprise du module 2 après avoir suivi le module 3.

Modalités de reprise d'une journée de formation manquée

1. **Assister à une journée de formation dans un autre groupe, lorsque possible (par exemple, si une autre cohorte n'est pas complète et que l'horaire des modules le permet).**
2. **Organiser une journée de formation privée avec l'un des formateurs autorisés à donner la formation, lorsque possible.** Il est toutefois possible qu'aucun formateur ne soit disponible avant le module suivant.

Une journée de formation privée compense un bloc de deux jours en classe régulière. Lors d'une reprise en privé, le participant s'engage à :

- amener une personne qui jouera le rôle de cobaye pour la pratique des punctures;
 - trouver un local où la formation aura lieu et fournir l'équipement requis (aiguilles, etc.);
 - rémunérer l'enseignant au même tarif que pour une journée d'enseignement régulière. Ce tarif est de 945\$ pour 1 journée de formation privée (7 heures) en plus des frais de déplacement, de repas, de salle, de matériel et d'administration le cas échéant ;
 - Signer un protocole d'entente avec le formateur et l'Ordre pour la reprise.
3. **Interrompre la formation entreprise et la poursuivre plus tard dans un autre groupe,** lors de circonstances exceptionnelles, si des places sont disponibles.
 4. **Interrompre définitivement sa participation à la formation.** Le participant sera remboursé au prorata du nombre de jours de formation déjà suivis.

Modalités de reprise de la journée d'examen pratique

1. **Se joindre à l'examen pratique d'une autre cohorte.** Cette modalité n'implique pas de frais supplémentaires pour le participant, mais il devra être accompagné d'une personne qui jouera le rôle de cobaye.
2. **Reprendre l'examen à une autre date qui convient aux examinateurs (exceptionnellement, pour des raisons de force majeure et selon la disponibilité des examinateurs)** l'examen pratique pourrait être repris à un autre moment que lors de l'examen pratique d'une autre cohorte.

Cette modalité implique des frais de 550 \$ qui sont exigibles avant la tenue de l'examen. Le participant devra également être accompagné d'une personne qui jouera le rôle de cobaye.

Politique d'annulation et de remboursement

Vous pourriez devoir annuler votre inscription à la formation. En cas d'annulation, des frais d'administration peuvent s'appliquer.

Notez qu'après la date limite d'inscription, une demande de transfert de cohorte constitue une annulation de l'inscription dans une cohorte et est traitée selon les modalités d'annulation en vigueur ci-bas.

Modalités de remboursement en vigueur lors d'une annulation ou d'un transfert de cohorte :

SITUATIONS	REMBOURSEMENT	MODE DE REMBOURSEMENT
Annulation par le participant avant la date limite d'inscription	Remboursement de 100 % du montant payé	Le remboursement est fait directement sur votre carte de crédit.
Annulation par le participant, après la date limite d'inscription, mais avant le début du cours.	Remboursement du montant payé moins 200 \$ pour les frais administratifs.	Un chèque de remboursement vous est envoyé par la poste.
Annulation par le participant après le début du cours.	Remboursement au prorata du nombre de jours de formation suivis. Des frais administratifs de 200 \$ sont aussi appliqués.	Un chèque de remboursement vous est envoyé par la poste.

Toute demande de remboursement ou d'annulation de votre inscription doit être transmise par courriel à l'adresse formation@oppq.qc.ca.

Pratique des punctures pendant la formation

Le *Règlement sur certaines activités professionnelles pouvant être exercées en physiothérapie* autorise un physiothérapeute inscrit à la formation à utiliser, tant dans le cadre de cette formation que dans un milieu clinique, des aiguilles sous le derme **en présence** d'un formateur ou d'un physiothérapeute détenant une attestation de formation délivrée par l'Ordre pour l'utilisation des aiguilles sous le derme.

Cette autorisation n'est valide que pour la durée de la partie en salle de la formation (modules 1 à 6 et examen).

Évaluation

Chacune des parties de la formation comprend des évaluations que vous devez réussir pour avoir le droit de participer à la partie suivante ou pour obtenir votre attestation à la suite de l'examen final.

Les notes de passage pour les évaluations sont les suivantes :

- Examens en ligne 1 et 2 : 65 %;
- Examen pratique : 70 %.

En cas d'échec, les participants peuvent reprendre un examen selon les modalités suivantes. Des frais peuvent s'appliquer lors de la reprise d'un examen :

Échec à un examen pour la partie en ligne	<ul style="list-style-type: none">• Les participants ont droit à une reprise sans frais pour chacun des examens en ligne. Des frais de 100\$ sont toutefois à prévoir pour une 2^e reprise. Ces frais sont exigibles avant la tenue de l'examen. Les participants qui se retrouvent dans cette situation doivent contacter rapidement la DDSP à l'adresse formation@oppq.qc.ca.
---	---

<p>Échec à l'examen final pour la partie en présentiel</p>	<ul style="list-style-type: none"> Des frais de 550 \$ sont à prévoir pour reprendre l'examen pratique. Ces frais sont exigibles avant la tenue de l'examen. Pour la reprise de cet examen, le participant doit être accompagné d'une personne qui agira comme cobaye. Le matériel requis (aiguilles, etc.) est fourni par l'OPPQ. Cet examen doit être repris au moment de l'examen pratique d'une autre cohorte finissante. En cas d'échec à l'examen pratique, deux reprises peuvent être accordées au maximum. Après trois échecs, le participant doit reprendre la formation en entier. L'examen doit aussi être réussi dans un délai maximal de 18 mois après la fin des modules en salle.
--	--

Pratique des punctures après l'examen final

Les membres qui ont réussi la formation peuvent pratiquer les PPAS en clinique uniquement après que l'attestation est délivrée et indiquée à leur dossier membre.

Les frais de délivrance de l'attestation sont inclus dans le coût de la formation, les participants n'ont donc pas de frais supplémentaires à acquitter.

Matériel requis

Quel que soit le lieu où se tient la formation, l'OPPQ fournit les aiguilles stériles ainsi que d'autres éléments matériels périssables.

Pour les prestations n'ayant pas lieu dans les locaux de l'OPPQ, les participants ont la responsabilité de se procurer le matériel non périssable, qui sera par ailleurs réutilisable dans leur pratique future des punctures physiothérapeutiques.

Une liste à jour du matériel à acheter est envoyée aux participants avec la confirmation de la tenue de la formation, mais elle se résume généralement aux articles indiqués dans le tableau qui suit. Ce matériel est notamment disponible chez [Distributions Larivière-Meunier](#) au coût d'environ 179 \$ + tx.

Exemple de matériel à acheter (à titre indicatif uniquement) :

- 1 bocal de verre (pour les tampons d'ouate) – modèle # 4012
- 1 flacon dispensateur d'alcool avec couvercle stainless
- 1 contenant rigide à déchet biomédical – Biohazard 5 l, C5R contenant avec trappe ou bascule
- 1 savon gel alcoolisé (70%) pour désinfection des mains – 8 oz
- 1 cabaret stainless 8 po x 11 po x 1 ½
- 1 pince hémostatique Kelly 6 ¼
- 2 contenants profonds en stainless 3po x 8 po x 1 ½ (sans couvercle)
- 1 désinfectant surface dure au phénol Germextra
- 1 sac à déchets bio-médical
- 1 pince fine pour retirer aiguille brisée (genre pince à sourcils) ou pinces recourbées plus performantes

Autres considérations

- La vaccination contre l'hépatite B est fortement recommandée pour suivre cette formation.
- Les participants doivent accepter de changer de partenaire durant les ateliers pratiques.
- Les **personnes enceintes** ou qui ne peuvent être piqués durant la formation peuvent suivre la formation, mais il est obligatoire qu'elles soient accompagnées d'une personne qui agira à titre de cobaye pour la remplacer lors des ateliers pratiques **à partir du module 2**, car elle ne peut recevoir de punctures.